

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MARS 2017

Le 8 Mars 2017, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 13 Mars 2017 à 19 heures, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mille dix sept, le *13 Mars 2017 à 19 h 00*, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

- *Etaient présents :*

Wily DUBOS Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Pierre COCQUELET, Clément GOELDEL, Bernard WEILER.

- *Absents excusés :*

Bernard JACQUINET, ayant donné son pouvoir à Jean-Pierre COCQUELET.
Jean-Marie CHAPPELLET. n'a pas donné de pouvoir

- **Absents non excusés**

Hubert FOURNET, Didier DE AMORIN, Françoise PARANT.

Présents : 8

Votants : 9

ORDRE DU JOUR :

• **DÉLIBÉRATION :**

- **10/2017** : Vote du taux de l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations suite à la réception du Contrat
- Informations diverses.

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 6 Mars 2017. Aucune correction, aucune modification ne sont apportées.

Catherine Cordier est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION :

10/2017 : Vote du taux de l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations suite à la réception du Contrat.

Nous avons engagé deux emprunts, l'un auprès de la Caisse d'Épargne, et l'autre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

* Pour la Caisse d'Épargne le taux sur le contrat reçu aujourd'hui correspond à celui qui a été présenté au Conseil municipal du 6 Mars 2017.

* Pour la caisse des Dépôts et Consignations, nous avons reçu semaine 10, son contrat établi avec un taux de 1,34 % alors que nous avons validé un taux de 1,29 % sur leur proposition. (Validation confirmée par mail le lendemain du Conseil Municipal, soit le 7 Mars).

Renseignements pris auprès de la représentante, et, suite à leur manque d'informations, la CDC applique le taux le jour de l'instruction du dossier qui a eu lieu fin février, l'offre présentée étant du 3 Mars.

Nous sommes donc contraints de présenter au vote ce nouveau taux de 1,34 %

Le maire procède au vote : qui est pour accepter ce nouveau taux d'emprunt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignation :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTE A L'UNANIMITE.

- Informations diverses :

Catherine CORDIER fait le compte rendu de la réunion d'information sur le thème « *voisins vigilants* » animée par le Lieutenant MAZURE de la gendarmerie de Taissy :

Nous avons affaire principalement à une délinquance de passage, dit le Lieutenant Mazure, l'accès à l'autoroute par les entrées de Champfleury, de Taissy, de Cormontreuil facilite les déplacements rapides et les opérations coup de poing. La Gendarmerie constate que nos cambrioleurs viennent principalement des pays de l'Est, d'Amérique centrale. Nous avons affaire à des cambrioleurs rarement isolés, mais à des réseaux très structurés, bien organisés, en cheville avec des routiers qui transportent et écoulent la marchandise volée. Il faut savoir que les principaux cambriolages ont lieu entre 16 heures et 20 heures. L'or, les bijoux, l'électro-portatif, les voitures sont les plus volés actuellement.

Face à cette délinquance la gendarmerie nous propose de nous organiser avec son concours actif.

Inspiré du concept anglo-saxon « *neighbourhood watch* » (« surveillance de quartier »), le dispositif « voisins vigilants » existe en France depuis 2007 dans le but, surtout, de lutter contre les cambriolages. Chacun a intérêt, quand il est absent, à voir son bien préservé.

La gendarmerie souhaite étendre le dispositif à tout le territoire français, mais sans contrainte, en emportant l'adhésion de la population. Il a déjà été expérimenté sur une trentaine de départements associant en théorie autant les services de police que ceux de gendarmerie. Actuellement de nombreuses communes de la Marne sont adhérentes de « Voisins Vigilants ». Le Lieutenant Mazure nous informe qu'avec ce dispositif, la courbe des vols s'est soit stabilisée soit réduite.

Pourquoi la commune s'inscrirait-elle dans ce dispositif ?

La vocation de « Voisins Vigilants » est d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité, de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation, contre la délinquance pratiquant le cambriolage, le démarchage conduisant à des escroqueries, les dégradations et les incivilités diverses.

Le lieutenant Mazure nous montre une vidéo édifiante et inquiétante, dans laquelle on voit des cambrioleurs ouvrir en 10 secondes une grande baie vitrée, ouvrir encore plus vite des fenêtres en PVC.

Il insiste sur le fait que les habitants doivent changer quelque peu leurs habitudes.

-Nous avons affaire à des voyous qui sont organisés, qui ont repéré les lieux ou qui les ont fait repérer par tous ces vendeurs ou réparateurs qui sonnent chez vous pour vous proposer leur service. Ne vous laissez pas faire, réagissez dit-il, informez nous.

Dans les petites communes, presque tout le monde se connaît, dit-il et chacun sait les horaires de son voisin et quelle est sa voiture. Si vous voyez passer une voiture inconnue, vous la remarquez. Si elle repasse 5 minutes plus tard, cela ne vous échappe pas, et si elle repasse une fois de plus vous pouvez trouver cela « anormal ».

Le voisin vigilant signale alors ce quelque chose d'inhabituel, une rupture de l'habitude, chez un voisin absent. Il alerte alors la gendarmerie.

-Ne laissez plus une porte ouverte lors d'une courte absence.

-Arrêtez de mettre vos clés sous des pots de fleurs, sachez qu'en quelques minutes, vos visiteurs font le tour de votre maison, systématiquement. Sans effraction pas de remboursement d'assurance.

-Abandonnez vos habitudes des clés rangées derrière la porte d'entrée, de vos objets plus ou moins précieux dans la table de nuit, sous les draps de l'armoire, dans la salle de bain.

-Quand vous êtes en congés, en vacances, faites relever votre boîte aux lettres. Ne dites pas à tout le monde que vous serez absents. Prévenez les gendarmes de votre absence pour qu'ils effectuent des rondes. site internet : www.defense.gouv.fr.

Le lieutenant Mazure donne ces exemples mais il y en a beaucoup d'autres.

Pour conclure le lieutenant Mazure précise bien qu'en aucun cas, la ou les personnes témoins d'un fait anormal ne doivent intervenir. Il ne met pas en place avec notre complicité une milice municipale, bien entendu !! C'est un échange mutuel entre les gendarmes et les habitants qui préviennent et remontent des informations. Sans refuser quiconque, il imagine à Villers-Allerand-Montchenot 5 à 10 personnes référents sur ce dispositif.

Le référent de quartier signale et rapporte à la gendarmerie tout fait qu'il juge « anormal ». A la vue des informations, la gendarmerie prendra le relais et les traitera. En aucun cas le référent ne doit intervenir pour quoi que ce soit.

Le Lieutenant Mazure a également été interrogé sur l'intérêt des caméras de vidéo surveillance

-dans une maison il est en augmentation. Les caméras de chasse sont très efficaces car c'est aussi un système qui s'avère dissuasif, nous dit-il

-dans votre commune, les départementales CD 951 et CD 26 sont les deux axes routiers qui conduisent à Epernay à Reims ou à Rilly. Pour la gendarmerie la surveillance par des caméras du trafic de ces 2 axes principaux pourraient rendre de grands services en cas d'enquête. Les panneaux indiquant que le village est sous surveillance de caméras est aussi dissuasif dit le lieutenant Mazure.

Il rappelle les numéros de téléphone à composer en cas de vol : **17 ou 112**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu, considère qu'il devient nécessaire d'inscrire la commune dans ce dispositif. Il est utile de constituer une chaîne d'alerte entre les référents de quartiers volontaires et la gendarmerie, d'installer un contrat moral entre gendarmes et habitants, une union autour de valeurs communes de cohésion et de respect.

On ne peut que rassurer la population, mieux la protéger, et encourager la solidarité des habitants dans un but de prévention.

Il demande à Catherine Cordier de prévenir le lieutenant Mazure de sa volonté d'intégrer le dispositif et d'organiser une réunion publique qui aura lieu dans les prochaines semaines, après les élections sachant que la Gendarmerie ne peut organiser des réunions publiques pendant ces périodes.

Les habitants seront prévenus de cette réunion, par le biais des sites Internet de la Commune et par flyers.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 00